

Négociations des FFRS

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377 Bank Street, Ottawa, Ontario K2P 1Y3
Factrices et facteurs ruraux et suburbains : Tél. : (613) 236-7238 • Téléc. : (613) 563-7861 • www.cupw-sttp.org

Le 31 octobre 2007

Négociations de l'unité des FFRS – No 02

Appui exceptionnel au programme de revendications

Les 1 856 membres FFRS qui ont assisté aux réunions de ratification tenues à l'échelle du pays et présidées par le Conseil exécutif national ont voté dans une proportion de 94,9 % en faveur du programme de revendications. Avant de procéder au vote, les membres ont eu la possibilité de rencontrer des représentantes et représentants syndicaux régionaux et nationaux et des membres du comité de négociation et de discuter des revendications avec eux.

Début des négociations : 23 octobre 2007

Tel qu'il est indiqué dans le bulletin n° 1 (24 octobre 2007), Postes Canada a remis au Syndicat, le 22 octobre dernier, un avis de négociation. La période de 60 jours prend donc fin à minuit le 21 décembre prochain. Si à cette date aucune entente n'a été conclue entre le Syndicat et Postes Canada au sujet des revendications, le Syndicat ou Postes Canada peut soumettre toute question en litige à un arbitre dont la décision sera finale et exécutoire.

Réunion avec l'employeur le 1^{er} novembre 2007

Le 1^{er} novembre prochain, le comité de négociation du Syndicat rencontrera le comité de négociation de Postes Canada. Lors de cette réunion, les parties échangeront leurs propositions et discuteront des questions administratives telles que la mise sur pied de sous-comités pour s'occuper des diverses propositions et fixer les dates des réunions à venir. Dès qu'il recevra les propositions de Postes Canada, le Syndicat en fera part aux membres par voie d'un bulletin.

Lors de cette réunion, le Syndicat fera clairement remarquer à Postes Canada qu'il est résolu à conclure une nouvelle

convention collective durant la période de négociation de 60 jours, mais que pour cela, Postes Canada devra s'occuper des priorités des membres et améliorer les conditions de travail des membres FFRS.

Appui nécessaire de la part des FFRS

Le grand nombre de membres ayant voté en faveur du programme de revendications donne au Syndicat le soutien dont il a besoin pour entamer les négociations. Toutefois, un tel soutien doit être maintenu tout au long de la période de négociation. Les membres devraient donc se tenir au courant des progrès réalisés en lisant l'information affichée sur les tableaux d'affichage et dans le site Web du Syndicat (www.sttp.ca). Les membres devraient aussi participer aux réunions locales et prendre part aux activités organisées par le comité exécutif de leur section locale.

Solidarité,



Donald Lafleur
4^e vice-président national et
négociateur en chef

2005-2008/309
lk/sepb 225
/map scfp 1979